

# ACTION URGENTE

## DES MILLIERS DE PERSONNES RISQUENT L'EXPULSION FORCÉE

**Le gouvernement d'un État du sud du Nigeria a commencé à procéder à des expulsions forcées afin de faire place nette pour un projet commercial : des milliers de personnes risquent d'être expulsées de force et de se retrouver démunies.**

Les équipes de démolition, accompagnées de policiers et de militaires, sont arrivées dans le quartier de Njemanze avec des bulldozers afin de commencer les travaux le 28 août. Selon ONU-Habitat, quelque 45 000 personnes vivent dans les deux quartiers ciblés, Njemanze et Abonnema Wharf, à Port Harcourt (capitale de l'État de Rivers). Des milliers de personnes vivant dans l'un ou l'autre de ces quartiers risquent d'être expulsées de force. Certaines y habitent depuis au moins quinze ans. De nombreuses personnes risquant l'expulsion forcée affirment que la concertation engagée par le gouvernement de l'État au sujet des expulsions prévues ne s'est pas déroulée dans de bonnes conditions. Le gouverneur de l'État de Rivers a annoncé qu'il n'indemniserait que les propriétaires, mais pas les locataires ni les propriétaires de bâtiments construits sans autorisation. Les personnes qui vivent dans ces quartiers n'ont pas obtenu de nouveau logement convenable.

Le front de mer est l'une des zones les plus densément peuplées de Port Harcourt. Le gouverneur de l'État a déclaré à plusieurs reprises que les démolitions sur le front de mer visaient à « *assainir* [les lieux] *et surveiller les activités criminelles* ». Le gouvernement est tenu de ne procéder à des expulsions qu'en dernier ressort, et non à titre punitif. Il doit examiner toutes les solutions réalisables qui permettraient d'éviter l'expulsion et bannir ou limiter autant que possible le recours à la force.

Selon ONU-Habitat, les habitants de Njemanze et d'Abonnema Wharf vont être expulsés pour faire place à un projet appelé Silverbird Showtime. Aux termes d'un protocole d'accord entre le gouvernement de l'État de Rivers et l'entreprise Silverbird Ltd, « *les occupants actuels* [doivent être] *évacués pacifiquement et relogés* ».

Le gouvernement de l'État de Rivers ne s'est pas conformé à sa loi de 2003 relative à la planification territoriale et à l'aménagement. En vertu de cette loi, les autorités auraient dû créer un Conseil pour la rénovation urbaine, qui aurait déclaré le front de mer « zone à réaménager » et préparé un plan de réaménagement pour ces quartiers. Cette loi oblige aussi le gouvernement à reloger tous les occupants concernés. Cependant, les autorités n'ont rien fait de tout cela.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en anglais ou dans votre propre langue) :**

- appelez le gouverneur de l'État de Rivers à cesser immédiatement toutes les expulsions forcées dans la zone du front de mer de Port Harcourt et à veiller à ce que personne ne se retrouve sans abri ;
- exhortez-le à consulter véritablement les personnes concernées et, si certaines doivent être expulsées de force car il n'existe aucune autre solution réalisable, engagez-le à respecter leurs droits à un délai suffisant et raisonnable avant toute expulsion ainsi qu'à un nouveau logement convenable.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 9 OCTOBRE 2009 À :**

Gouverneur de l'État de Rivers :

Rotimi Amaechi  
Government House  
Port Harcourt, Rivers State  
Nigeria

Courriers électroniques :

[gov@riversstatenigeria.net](mailto:gov@riversstatenigeria.net)  
[govhouse@riversstatenigeria.net](mailto:govhouse@riversstatenigeria.net)  
**Formule d'appel : *Your Excellency, /***  
**Monsieur le Gouverneur,**

Copies à :

Ministre fédéral des travaux publics,  
du logement et de l'aménagement  
urbain :

Dr. Hassan M. Lawal,  
Federal Ministry of Works, Housing and  
Urban Development  
9th Floor, federal Secretariat Towers

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



Shehu, Shangari Way  
Abuja, Nigeria

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Nigeria dans votre pays.** Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## DES MILLIERS DE PERSONNES RISQUENT L'EXPULSION FORCÉE

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

La population de Port Harcourt a augmenté rapidement, passant de près de 215 000 habitants en 1973 à 835 000 en 2006. Le Grand Port Harcourt compte environ 1,2 million d'habitants. Depuis 2000, le gouvernement de l'État de Rivers a préparé des projets de rénovation urbaine. Le plan d'aménagement du Grand Port Harcourt, adopté en avril 2009, vise à « rétablir l'ordre urbain ». Le gouvernement a racheté à leurs propriétaires les bâtiments construits légalement sur le front de mer. Les personnes qui y vivent sont ainsi devenues ses locataires.

Njemanze et Abonnema Wharf se situent dans un rayon de deux kilomètres autour du site destiné au projet d'aménagement Silverbird Showtime. Ce projet se compose d'un cinéma doté de huit salles, qui a ouvert en avril 2009, et de bâtiments commerciaux qui restent à construire, notamment un parc d'attraction, une centre de conférence, un centre commercial et un hôtel. Le gouvernement de l'État de Rivers investit à hauteur de 20 % dans cette entreprise privée et reçoit en retour 20 % des bénéfices. Il est prévu qu'il loue le terrain à Silverbird pendant quatre-vingt-dix-neuf ans. La zone concernée va, aux termes du protocole d'accord, faire l'objet d'une « rénovation urbaine ».

Selon ONU-Habitat, au moins 200 000 personnes seront touchées si le gouvernement de l'État de Rivers poursuit la démolition de l'ensemble des 41 groupes d'habitations du front de mer de Port Harcourt, ce qu'il a l'intention de faire. ONU-Habitat estime que « le projet Silverbird Showtime nécessitera à lui seul le déblaiement d'un terrain sur lequel vivent entre 100 000 et 150 000 personnes ».

Le 27 octobre 2007, premier jour de son mandat, le gouverneur Ameachi a déclaré : « Pendant [la durée de mon mandat], le gouvernement prendra plusieurs mesures qui nécessiteront peut-être des sacrifices de la part de nous tous dans l'intérêt commun. Les travaux de grande ampleur et les démolitions de bâtiments illégaux, notamment, seront forcément source de souffrance et de gêne ; nous devons tous considérer cela comme notre contribution à l'amélioration de la société. La démolition prévue sur le front de mer, telle que le dernier gouvernement l'avait proposée, est dorénavant suspendue. Nous sommes convaincus que les inquiétudes des habitants du front de mer doivent être prises en considération avant qu'une décision finale ne soit prise sur cette question. » Plusieurs mois après, il a annoncé la démolition des bâtiments du front de mer. Les premières démolitions ont eu lieu en juin 2008. Au cours de l'année écoulée, le gouverneur Ameachi a affirmé à plusieurs reprises qu'il démolirait tous les bâtiments du front de mer.

L'expulsion forcée consiste à obliger des personnes à quitter leur domicile ou le terrain qu'elles occupent, contre leur volonté et sans aucune protection juridique ni autre garantie.

AU 228/09, AFR 44/043/2009, 28 août 2009

